



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

récupération

Question écrite n° 44337

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les difficultés financières rencontrées par les communes à faible budget dans la réalisation des travaux d'assainissement qu'elles sont contraintes d'effectuer. Dans ce cadre, la TVA est avancée par ces communes sur les travaux d'assainissement alors que les sommes correspondantes ne leur sont reversées qu'après deux années. Il lui demande si une dérogation ne pourrait être envisagée pour ces communes qui doivent réaliser des investissements dépassant bien souvent leur capacité budgétaire afin qu'elles n'aient pas à faire l'avance des sommes dues au titre de la TVA, à l'instar des communautés de communes qui sont remboursées sur la base du trimestre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44337

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5452